

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 mars 2020 à 11 h 10

*Président* : M. Carlos Mario Foradori ..... (Argentine)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1537<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, je commencerai par donner la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne, puis à l'Ambassadrice de Suède, tous deux ayant souhaité nous informer de la Réunion ministérielle de Berlin consacrée au désarmement nucléaire et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue le 25 février 2020. Après cela, nous procéderons à l'examen de la dernière version de l'ensemble de documents comprenant le projet de programme de travail, que le secrétariat a distribué hier. Je donne donc sans plus tarder la parole à M. Beerwerth, Ambassadeur d'Allemagne.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de nous donner, à mon estimée collègue suédoise et à moi-même, la possibilité d'informer la Conférence du désarmement. Le 25 février 2020, les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont réunis à Berlin. Cette réunion ministérielle était la deuxième à se tenir dans le cadre de l'Initiative de Stockholm, lancée en 2019. Les Ministres présents à la réunion de Berlin ont adopté une déclaration politique intitulée « Le TNP cinquante ans après : faire avancer le désarmement nucléaire et assurer notre avenir » et une annexe à cette déclaration intitulée « Tremplin pour faire avancer le désarmement nucléaire », qui propose une série de 22 mesures concrètes.

L'Initiative de Stockholm a pour objectif de faire sortir le désarmement nucléaire de l'impasse et de donner un nouvel élan à la mise en œuvre des engagements énoncés à l'article VI du TNP. Bien qu'issus de régions et d'horizons politiques différents, les gouvernements des États participants sont tous d'avis que la Conférence d'examen du TNP de 2020 devra démontrer que l'article VI compte encore concrètement, au même titre que tous les autres engagements pris dans le cadre du Traité.

Depuis sa première Réunion ministérielle, l'Initiative de Stockholm est au cœur de toutes les attentions. La déclaration adoptée lors de la Réunion ministérielle de Stockholm en 2019 a été bien accueillie par les États parties au TNP. Les pays participants ont, en marge de l'Assemblée générale, conjugué leurs forces à celles de M. Guterres, Secrétaire général de l'ONU, et se sont attachés à donner davantage de substance à l'Initiative. Ce travail est reflété dans la déclaration et l'annexe adoptées lors de la Réunion ministérielle de Berlin. Cette annexe renferme un ensemble de mesures pratiques et utiles propres à faire avancer concrètement le désarmement nucléaire. Loin de poursuivre des objectifs inatteignables, l'Initiative a pour but de proposer des mesures qu'il est réaliste d'envisager de prendre aujourd'hui sur la base des engagements déjà souscrits dans le cadre du TNP. Il va sans dire que les États dotés d'armes nucléaires sont les premiers responsables de la réalisation de progrès, y compris à travers des mesures qui vont au-delà des simples réductions des armements.

Les deux documents parlent d'eux-mêmes. L'annexe s'adresse au premier chef aux États dotés d'armes nucléaires, mais les États participant à l'Initiative de Stockholm reconnaissent qu'ils doivent eux aussi contribuer au renforcement du TNP, y compris en participant au plus haut niveau à la Conférence d'examen et en contribuant de façon régulière aux diverses activités (gestion des crises en rapport avec la prolifération, vérification, éducation et transparence). Les efforts conjugués des États dotés et non dotés d'armes nucléaires peuvent par conséquent faciliter l'application de mesures plus ambitieuses propres à réduire les arsenaux nucléaires.

L'annexe couvre des questions aussi diverses que la prorogation du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques, des nouvelles réductions des stocks, des déclarations politiques au plus haut niveau affirmant des postures fondées sur la retenue, le renforcement des garanties de sécurité négatives, des mesures concrètes visant à réduire le risque nucléaire, des mesures de transparence et de notification, la collaboration dans le contexte de la vérification du désarmement nucléaire, l'éducation au désarmement nucléaire, des mesures visant à faciliter les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et des mesures tendant à améliorer le processus d'examen du TNP.

Avec la Réunion ministérielle de Berlin, l'Initiative de Stockholm a engagé une nouvelle phase décisive devant conduire à la Conférence d'examen du TNP de 2020. Les membres sont déterminés à tout faire pour que la Conférence soit un succès. De plus,

les ministres sont convenus de soumettre l'annexe à la déclaration en tant que document de travail de la Conférence. Nous invitons tous les États parties au TNP à nous rejoindre dans l'effort que nous avons entrepris et à appuyer aussi bien la déclaration politique que le « tremplin ». Des exemplaires de ces deux documents seront mis à disposition dans la salle d'ici quelques instants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci pour votre déclaration, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Bard, Ambassadrice de Suède.

**M<sup>me</sup> Bard** (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de nous donner l'occasion de présenter aux États membres de la Conférence du désarmement les résultats de la Réunion ministérielle de Berlin sur le désarmement nucléaire et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Après l'exposé de mon collègue allemand concernant la déclaration politique adoptée à Berlin, je voudrais ajouter quelques mots au sujet des mesures supplémentaires que les États qui participent à l'Initiative de Stockholm entendent prendre à l'approche de la Conférence d'examen du TNP de 2020, laquelle aura lieu dans à peine moins de deux mois.

La déclaration de Berlin confirme l'engagement politique et diplomatique des États participants, qui s'attachent à promouvoir un agenda à la fois ambitieux et réaliste susceptible d'être appuyé aussi bien par les États dotés d'armes nucléaires que par les États qui n'en sont pas dotés, c'est-à-dire un agenda rassembleur. En préparant des propositions spécifiques en vue de la Conférence d'examen, l'Initiative de Stockholm s'est attachée à mettre en avant des mesures pragmatiques regroupées sous l'intitulé « Tremplin pour faire avancer le désarmement nucléaire », lesquelles tiennent compte des points de vue diversifiés des États et du climat actuel en ce qui concerne la sécurité. L'approche retenue pour ces mesures consiste à réduire les risques nucléaires actuels et à instaurer la confiance requise pour pouvoir envisager des mesures de désarmement plus importantes. Il s'agit d'une liste non exhaustive de mesures consistant, notamment, à diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines et les politiques, renforcer la transparence des doctrines et politiques des États dotés d'armes nucléaires, réduire le risque d'utilisation intentionnelle ou accidentelle des armes nucléaires, améliorer la coopération et développer la confiance, et renforcer l'architecture de la maîtrise des armements nucléaires.

Les pays qui participent à l'Initiative de Stockholm cherchent actuellement à nouer le dialogue avec les autres États parties au TNP afin de mobiliser les soutiens autour de l'agenda proposé. À cette fin, nous nous mettrons en rapport avec les capitales des États parties au TNP afin d'appeler leur attention sur la déclaration de Berlin et sur le « tremplin ». Nous invitons les États dotés d'armes nucléaires à échanger au sujet de cette annexe et à se saisir de nos propositions. De plus, l'annexe à la déclaration de Berlin et les mesures qu'elle propose seront soumises à la Conférence d'examen en tant que document de travail conjoint. Les pays participant à l'Initiative de Stockholm inviteront les États parties à s'aligner sur l'agenda global défini dans ce document afin de mettre en œuvre les engagements pris. Nous sommes fermement convaincus que si les États parties peuvent s'unir autour d'un programme de mise en œuvre grâce à l'annexe à la déclaration politique lors de la Conférence d'examen, ils apporteront la démonstration de la capacité de résilience et de la crédibilité du régime institué par le Traité pour le bénéfice des États parties.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration, Madame l'Ambassadrice.

Excellences, Mesdames et Messieurs, je passe maintenant à la version révisée de l'ensemble de documents comprenant le projet de programme de travail. Je commence par remercier tous les États membres de la Conférence du désarmement ainsi que les États observateurs pour leur participation constructive et leur flexibilité. Je me félicite du débat que nous avons eu lors de la séance plénière du 27 février 2020. À la suite de cette séance, les autres Présidents de la session annuelle et moi-même sommes parvenus à la conclusion que la version révisée de l'ensemble de documents nous éloignait du consensus et, pour cette raison, nous avons décidé de recommencer à travailler sur la base de la première version proposée par les six Présidents. Nous avons étudié avec attention chacun des commentaires et chacune des observations formulées par les délégations. Toutes les

observations des États membres ont la même valeur à nos yeux et nous avons donc tenu des séances informelles sous différentes formes afin de tâcher de répondre à toutes les préoccupations.

À l'issue de multiples consultations, les six Présidents ont décidé qu'en apportant quelques modifications, en particulier au titre, nous pourrions nous rapprocher du consensus requis pour permettre à la Conférence de commencer un travail de fond. Cette proposition est le résultat de consultations intenses, prolongées et approfondies, et peut-être aussi la seule solution que nous entrevoyons à ce stade crucial. Nous n'avons pas pu en trouver d'autre. Croyez-moi, nous avons vraiment essayé, en toute bonne foi, et sans négliger ni les exceptions ni la transparence.

Nous avons tous une responsabilité importante, qui est celle de soumettre un programme de travail au début de l'année. Or, nous sommes déjà le 3 mars. Essayons donc d'avancer en nous inspirant des principes que nous partageons tous. Je voudrais, si vous me le permettez à ce stade, vous faire part d'une expérience intéressante que j'ai vécue récemment. J'ai eu le sentiment, après de nombreuses conversations avec mes collègues, que certains d'entre eux dissimulaient leurs véritables intentions et que, ce faisant, ils tentaient de nous tromper. La méfiance réciproque est la chose la plus répandue à la Conférence du désarmement. Ce manque de confiance me fait parfois penser que, malheureusement, certains sont davantage enclins à défendre un « programme de guerre » qu'un programme de travail, mais je me trompe peut-être. Je crois que tant que nous ne prendrons pas au sérieux la responsabilité qui nous incombe de combattre pour le désarmement, nous échouons à accomplir le mandat de la Conférence, mais surtout à accomplir notre mandat moral vis-à-vis de la communauté internationale.

Nous devons comprendre que la civilité n'est pas un aveu de faiblesse et que la sincérité ne doit pas toujours être prouvée. Il semble que nous soyons exilés hors de la réalité, pris au piège d'un labyrinthe que nous avons nous-mêmes construit avec application au cours des vingt dernières années. C'est pourquoi la proposition en forme d'exhortation que je vous adresse est que nous explorions ensemble le territoire jusqu'ici resté vierge d'un terrain d'entente et que nous commencions à travailler dans l'unité et la concertation. Certains disent que nous avons un mandat pour négocier tout en exprimant avec passion leur volonté inébranlable d'adopter un programme de travail, et je me demande si la négociation n'est pas une autre façon de travailler.

Si nous ne nous décidons pas à commencer à travailler, nous ne nous déciderons jamais à entreprendre la moindre négociation sur quelque sujet que ce soit. En bref, s'il n'y a pas entre nous un minimum de confiance, nous ne commencerons jamais à travailler, et si nous ne commençons pas à travailler, le désarmement ne commencera pas non plus. C'est un cercle vicieux.

À ce stade, je vous invite à commenter ce qui constitue la troisième proposition des six Présidents. La Représentante de l'Australie est inscrite sur la liste des orateurs.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'approuve tout ce que vous venez de dire. Les six présidences de la session annuelle de 2020, dont l'Australie fait partie, ont réalisé un travail d'équipe. Le Règlement intérieur dispose que nous devons adopter un programme de travail au début de l'année et nous sommes d'avis que les deux présidences passées à examiner cette proposition cette année représentent un laps de temps suffisant. Nous avons fait de notre mieux. La proposition n'est pas parfaite et personne n'est complètement satisfait, mais il nous donne bel et bien une structure sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour engager un travail de fond. Nous espérons sincèrement que nous serons en mesure d'adopter un programme de travail cette semaine.

Si la Conférence du désarmement décide de ne pas adopter le programme de travail cette semaine, nous le mettrons de côté pour les six présidences de 2021 et soumettrons les documents en tant que documents officiels. Nous serons très heureux de poursuivre les consultations avec les États membres de la Conférence qui pourraient avoir des idées sur la façon de parvenir à un consensus, mais nous ne poursuivrons pas les discussions plénières sur ce programme de travail.

Certains États membres nous disent également qu'ils souhaiteraient s'attacher au fond et qu'il est temps de consacrer des séances plénières à l'examen sur le fond des points de l'ordre du jour de la Conférence et à la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Quoi qu'il en soit, j'espère sincèrement que nous nous entendrons sur l'adoption de la proposition cette année.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie non seulement de vos paroles avisées de ce matin, mais aussi des efforts constants que vous déployez et de l'esprit d'initiative dont vous faites preuve pour examiner cette question. Vous avez abondamment consulté, vous avez écouté les points de vue qui se sont exprimés au cours de la présente séance plénière et lors des consultations que vous avez tenues avec les États membres. Je crois que la version révisée de l'ensemble de documents dont vous nous avez saisis représente un moyen judicieux de nous faire sortir du labyrinthe que vous avez si brillamment décrit.

Ma délégation était prête à appuyer la proposition présentée durant la présidence algérienne à l'initiative de l'Ambassadeur Belbaki. Le seul changement que nous voyons dans la proposition concerne le titre du document de travail, un changement que je trouve regrettable. Il est regrettable que nous soyons incapables d'appeler ce document par le nom qui le désigne réellement, c'est-à-dire un programme de travail. Néanmoins, si c'est là ce dont nous avons besoin pour permettre à la Conférence du désarmement d'adopter la proposition et d'engager des discussions de fond sur notre ordre du jour cette année, qu'il en soit ainsi, nous l'accepterons. Ma délégation est donc pleinement disposée à se joindre au consensus sur cette proposition.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni et je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, merci de nous avoir saisis du document révisé concernant un projet de proposition de programme de travail et merci également aux six Présidents de la session de 2020, au dernier Président de la session de 2019 et au premier Président de la session de 2021 pour les inlassables efforts déployés. Je crois que vous avez fait de votre mieux pour rendre ce débat possible.

Je suis surpris par certains des changements apportés au texte, car nous avons l'impression que nous parlions bien d'un programme de travail. Comme vous l'avez dit dans votre présentation, Monsieur le Président, un président a pour mandat de proposer un programme de travail dès son entrée en fonctions. Je ne suis pas satisfait de constater que le titre a été modifié car, comme l'a dit mon collègue britannique, il s'agit bien d'un programme de travail. Or, je constate que le titre est désormais « document révisé concernant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 ». Si l'expression « programme de travail » pose un problème, je propose d'intituler le document « Projet de proposition concernant les travaux sur le programme de la Conférence du désarmement pour 2020 ». Il convient en outre de noter que le texte fait lui-même référence à l'article 28 du Règlement intérieur, lequel dispose que la Conférence établit un programme de travail sur la base de son ordre du jour. C'est ce que nous sommes en train de faire, et je voudrais qu'il soit clairement indiqué qu'il s'agit bien d'un programme de travail.

Je suis en outre quelque peu troublé par le texte du paragraphe 6 du projet de programme de travail, qui indique qu'« Un rapport sur les progrès accomplis par chaque organe subsidiaire et approuvés par consensus sera soumis par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire, à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président ou de la Présidente, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies ». Je ne comprends pas exactement ce que cela signifie. Cela est-il conforme au Règlement intérieur ? Les organes subsidiaires auraient-ils autorité pour prendre des décisions ou les décisions seraient-elles du ressort de la plénière de la Conférence ? Enfin, si les organes subsidiaires ne peuvent adopter de rapport par consensus, cela signifie-t-il que nous n'aurons pas de rapport ou que les

coordonnateurs doivent soumettre un rapport par eux-mêmes ? J'ai donc un problème avec ce texte. Pour le rectifier, nous pourrions modifier la première ligne, de sorte que le paragraphe se lirait comme suit : « Un rapport sur les progrès accomplis par chaque organe subsidiaire et approuvés par consensus sera soumis par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire à la Conférence du désarmement ». L'idée est de faire en sorte que le rapport lui-même soit officiellement approuvé par la Conférence réunie en séance plénière. Il va sans dire qu'il appartiendra au coordonnateur ou à la coordonnatrice d'établir s'il y a ou non consensus sur un rapport à soumettre en séance plénière, car à défaut, la plénière risquerait de ne pas adopter le rapport.

L'autre document n'a pratiquement pas évolué et nous étions déjà en mesure de l'accepter dans sa version antérieure. Je n'ai pas de remarques sur ce point.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas et je donne la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

**M. Beerwerth** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je serai bref. D'abord et surtout, je vous remercie, vous-même et les délégations des six pays qui présideront la Conférence cette année, des efforts inlassables que vous déployez pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. Vous avez préparé, distribué, modifié et présenté un ensemble de documents qui, de notre point de vue, est prêt à être adopté. Collectivement et individuellement, vous avez accompli un travail formidable. Je suis entièrement d'accord avec vous et avec notre collègue australienne pour dire qu'il est grand temps de prendre une décision, et nous sommes disposés à adopter les documents dont vous nous avez saisis. Nous les appuyons sans réserve. Ils ne sont probablement parfaits pour personne dans cette salle, mais ma délégation est d'avis qu'il est primordial que la Conférence se remette au travail. Lorsque je regarde mes collègues dans la salle, j'ai bon espoir que nous pourrions décider d'adopter les documents, quel que soit leur intitulé, de sorte que la Conférence pourra se remettre au travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne. Merci des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon.

**M. Ogasawara** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Japon ajoute sa voix à celle des orateurs précédents qui ont salué les efforts inlassables que vous déployez dans le cadre des consultations intenses que vous menez pour trouver un bon équilibre. Le Japon préfère lui aussi la version précédente, avec l'expression « programme de travail » dans son titre, car nous sommes d'avis que le précédent ensemble de documents nous aurait pleinement permis d'engager un travail de fond. Toutefois, au nom du consensus, le Japon accorde son plein appui aux six Présidents qui nous ont présenté l'actuel ensemble de documents.

Nous souhaiterions, à un moment ou un autre, obtenir des précisions concernant le système d'établissement de rapports que notre collègue néerlandais a évoqué. Il s'agit d'une question légitime, et puisque j'ai personnellement été désigné coordonnateur d'un des organes subsidiaires, je voudrais savoir comment procéder si et quand je devrai le faire. Ces clarifications pourront être apportées en temps voulu, après l'adoption de cet ensemble de documents.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon. Je donne la parole au Représentant du Pérou.

**M. Aréstegui Bravo** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous prenons brièvement la parole pour vous remercier des efforts que vous-même et votre équipe avez déployés au cours des dernières semaines. Vous avez fait montre d'un dévouement et d'une qualité d'écoute qui, de notre point de vue, sont importantes pour une présidence qui cherche à obtenir un consensus que bien peu de présidences sont parvenues à obtenir en vingt années.

À l'origine, l'objectif de votre présidence et des six présidences de la présente session annuelle était de présenter un programme de travail qui reprendrait le langage retenu dans une décision adoptée il y a deux ans. Les consultations et la dernière séance plénière nous ont amenés à conclure que le langage retenu reflétait le compromis qui avait

été trouvé à l'époque, mais qu'il est difficile de reproduire dans les circonstances présentes. Hier, nous avons reçu une version révisée des trois documents. De notre point de vue, trois éléments méritent d'être mis en évidence. Premièrement, le plus important de ces documents ne s'appelle plus programme de travail. C'est un changement important, car il signifie que, cette année encore, nous n'adopterons et n'appliquerons pas de programme de travail susceptible de permettre la reprise d'un travail de fond à la Conférence du désarmement. Toutefois, le deuxième élément, qui est un élément plus positif, est que le langage qui est employé pourrait nous permettre de retrouver le compromis qui était en bonne voie pendant la session de 2020 et qui a été sur le point d'être adopté le 14 février dernier.

Nous sommes donc saisis d'un nouvel engagement pour votre présidence et pour les autres présidences de la présente session, à savoir un ensemble de documents qui a fait l'objet de délibérations en séance plénière et de discussions informelles. Ces documents maintiennent le savant équilibre obtenu à la fin de la présidence algérienne. Pour mettre les choses en perspective, la présidence argentine s'achève dans quelques jours, et les États membres ont le sentiment que, chaque année, c'est la deuxième présidence de la session qui offre l'occasion de faire avancer les travaux de la Conférence.

Nous avons envoyé à notre capitale l'ensemble de documents que vous nous avez présenté hier, en même temps que notre avis favorable. Nous sommes convaincus que s'il est adopté, il permettra aux délégations de reprendre des discussions de fond, d'instaurer un climat de confiance et d'avoir la volonté suffisante pour adopter un programme de travail équilibré et complet dans un proche avenir. Nous vous exprimons une nouvelle fois notre gratitude ainsi qu'aux autres Présidents de la présente session.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Pérou des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence actuelle et aux autres présidences de la présente session annuelle.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

**M. September** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer et je vous remercie également pour les consultations que vous avez eues avec les délégations, y compris la mienne, concernant l'ensemble de documents dont nous sommes saisis. Je remercie également les six Présidents de notre session annuelle pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de proposer un ensemble de documents susceptibles d'être adopté.

Je voudrais dire d'emblée que ma délégation a eu du mal à tenir notre capitale informée de l'évolution de la situation, car il existait une certaine confusion au sujet de la proposition dont nous étions effectivement saisis. Quoiqu'il en soit, nous avons transmis le texte qui nous a été distribué hier à notre capitale et nous attendons ses instructions. Nous ferons en sorte que la teneur du débat d'aujourd'hui soit promptement communiquée à notre capitale, ce qui lui permettra d'évaluer le texte de manière plus fine. Nous attendons toujours ses instructions.

Nous constatons que certains des points de vue qui se sont exprimés au cours de la présidence algérienne et qui offraient une excellente base n'ont pas été pris en compte dans le texte qui nous a été distribué hier. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous espérons que les positions de toutes les délégations seront incorporées. Le processus doit tendre vers le consensus et, pour y parvenir, les points de vue de tous les États membres doivent être pris en considération.

Enfin, nous vous remercions une nouvelle fois pour tous les efforts que vous déployez. Soyez assurés que l'Afrique du Sud est prête à vous appuyer dans votre quête du consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud. Merci pour les paroles aimables que vous avez adressées à cette présidence ainsi qu'aux autres présidences de notre session annuelle. Je vois que personne ne demande à prendre la parole. Je vous prie de m'excuser, je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je remercie à mon tour les six Présidents de la présente session et vous assure de notre appui. Comme nous l'avons déjà observé et comme l'a répété notre Vice-Ministre des affaires étrangères la semaine dernière, nous attachons une importance considérable à la Conférence du désarmement, unique instance ayant la capacité et le mandat juridique pour faire avancer la cause du désarmement nucléaire en négociant des instruments juridiquement contraignants à cet fin.

Nous ne pouvons pas prendre cela à la légère. Il est de notre responsabilité collective et individuelle de progresser vers le désarmement nucléaire, et cette responsabilité comprend le devoir de sauvegarder le mandat de la Conférence contre toute intrusion ou érosion malsaine. Comme vous le savez tous, la première étape nécessaire et incontournable qu'il convient d'entreprendre pour permettre à la Conférence d'accomplir son mandat fondamental consiste à élaborer un programme de travail complet et équilibré. Un programme de travail complet et équilibré est un programme de travail cohérent et conforme au mandat et au Règlement intérieur de la Conférence. Par exemple, l'article 28 du Règlement intérieur de la Conférence indique clairement ce que la Conférence doit adopter, à savoir un programme de travail et pas un ensemble de documents.

Cependant, un large consensus s'est dessiné à la Conférence pendant la présidence algérienne et je saisis une nouvelle fois l'occasion pour remercier l'Ambassadeur Belbaki pour le professionnalisme, la transparence et l'honnêteté dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la Conférence. Sous sa direction éclairée, les délégations ont été en mesure d'accepter l'idée d'un ensemble de documents, en particulier les délégations qui avaient émis de sérieuses réserves concernant certaines parties de ces documents. Nous avons néanmoins clairement fait savoir que cela ne signifiait pas que nous devions sacrifier une partie du mandat essentiel de la Conférence pour ne conserver que des éléments de discussion.

Monsieur le Président, vous avez parlé d'un cercle vicieux qui serait le fruit de l'absence de confiance. Je suis d'accord sur le fait que nous devrions tout faire pour ne pas alimenter ce manque de confiance perçu. Pour ce faire, nous devons être à la hauteur de nos responsabilités, que ce soit nous en tant qu'États membres ou vous en tant que Président.

Cela dit, nous examinons toutes les propositions de manière professionnelle, mais nous nous demandons en quoi la nouvelle version diffère de celle qui nous avait été présentée par la présidence algérienne il y a trois semaines. Si certaines délégations jugent que le titre est important, ma délégation n'y voyait pas de difficulté. Je respecte bien entendu le point de vue, les préoccupations et les observations de chacun. Vous avez dit avoir tenté de prendre en compte chaque observation et nous vous remercions d'avoir mené des consultations immédiatement après la fin de la présidence algérienne. Le deuxième jour de votre présidence, me semble-t-il, une consultation informelle a eu lieu en présence de plusieurs délégations, consultation au cours de laquelle nous avons clairement fait part de nos préoccupations et formulé des propositions. Au cours des deux dernières semaines, nous vous avons communiqué ces mêmes préoccupations et vous avez préféré, jusqu'à il y a quelques jours, vous concentrer sur le langage retenu en 2018. C'est une prérogative du Président et nous la respectons tout comme nous respectons la décision de renvoyer l'ensemble de documents proposé par la présidence algérienne.

Nous apprécierions néanmoins que vous preniez en compte sérieusement toutes les observations. Vous avez dit que vous le feriez en établissant une nouvelle version, mais le texte dont nous sommes aujourd'hui saisis ne prend malheureusement pas en compte les préoccupations minimales dont nous vous avons fait part. Là encore, vous n'êtes sans doute pas sans vous rappeler que ma délégation a commencé à proposer des solutions et que les délégations ont examiné différents libellés. Nous pensions que nos préoccupations auraient été dûment prises en considération dans cette nouvelle mouture, du moins en partie. Nous vous remercions donc une nouvelle fois. Nous continuerons de coopérer avec vous et avec les autres délégations afin de déterminer le meilleur moyen de prendre en compte les observations que nous avons faites au cours de nos consultations informelles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

**M. Al Ashkar** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier de nous avoir distribué la version révisée du projet de décision et d'avoir déployé des efforts pendant les consultations intensives qui lui ont été consacrées. Je remercie également les six Présidents de la session annuelle pour leurs efforts, lesquels nous ont permis d'atteindre ce stade important de nos travaux.

Les préoccupations que ma délégation a exprimées au cours des consultations et lors de la dernière séance plénière restent d'actualité. Dans le contexte de la recherche d'un consensus, nous nous attendons à ce que tout soit fait pour prendre en compte l'ensemble des préoccupations avant d'être saisis d'une version révisée d'un projet de décision. Nous soulignons que la recherche d'un consensus est un processus exigeant qui requiert des efforts soutenus. Ma délégation s'est dite prête à participer dans un esprit constructif à l'entreprise devant conduire à la reprise d'un travail de fond à la Conférence du désarmement, en dépit des inquiétudes qui étaient les nôtres quant au risque de voir les organes subsidiaires devenir une façon de perpétuer un processus délibératif vain dans lequel les positions nationales se répètent en boucle sans apporter quoi que ce soit de nouveau qui puisse permettre à la Conférence d'exercer son mandat de négociation et risquant même de l'éloigner progressivement de son mandat fondamental, qui est de négocier des instruments juridiques.

S'agissant de la déclaration présidentielle sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, nous avons déjà affirmé notre position très clairement et à plusieurs reprises, y compris lors des consultations informelles. Nous avons souligné que la Conférence devait consacrer avant tout les ressources et le temps dont elle disposait à l'exercice de son mandat premier, compte tenu, notamment, de la multiplication des risques et des difficultés liés au climat actuel concernant la sécurité du monde. Si nous avons reconnu que les méthodes actuelles pouvaient être améliorées, nous avons également indiqué qu'il n'y avait rien d'urgent à ce que la Commission se saisisse de la question. Nous croyons qu'il est inutile de coupler artificiellement le travail de fond de la Conférence et cette question de procédure. Nous sommes donc d'avis qu'il est approprié de prendre plus de temps pour étudier attentivement ce texte et clarifier les aspects à examiner et à améliorer en vue d'en augmenter la précision, d'en établir l'objectif final et, ainsi, d'obtenir la valeur ajoutée que nous souhaitons obtenir.

Compte tenu du caractère procédural de la question et pour ne pas faire obstacle à la décision de fond, nous restons convaincus qu'il est nécessaire de disjoindre la déclaration présidentielle sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence de la décision relative aux organes subsidiaires.

Ma délégation est bien consciente des efforts considérables que vous avez déployés, en coopération avec les autres présidences de la présente session, en vue d'étudier les moyens de permettre à la Conférence de reprendre son travail de fond, mais nous croyons également que le texte révisé qui nous est proposé requiert un travail d'approfondissement supplémentaire.

En conclusion, nous vous remercions de vos efforts et sommes prêts à continuer à collaborer dans un esprit constructif et positif aux efforts que vous déployez pour parvenir à un consensus et permettre ainsi à la Conférence de reprendre son travail de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne et je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Bonjour, chers collègues. Je n'avais dans un premier temps pas prévu de m'exprimer, car il était important pour nous d'écouter ce que les autres délégations avaient à dire aujourd'hui, mais après avoir entendu certains commentaires, je me suis finalement décidé à prendre la parole.

Je remercie d'emblée l'Ambassadeur d'Argentine et son équipe des efforts qu'ils ont déployés depuis une semaine pour rapprocher les positions et soumettre une version révisée de l'ensemble de documents relatifs à l'organisation des travaux de la Conférence du désarmement en 2020, soumis par la présidence algérienne.

Je voudrais faire un certain nombre de remarques et, d'abord, expliquer pourquoi la Fédération de Russie a jugé qu'il était important de se concentrer sur le titre du document. Nous accueillons cette modification avec satisfaction. Il était important pour nous que le titre du document reflète son contenu. Il va sans dire que les documents proposés marquent un vrai pas en avant par rapport aux documents de 2018, mais nous ne pouvons pas les considérer comme un programme de travail, puisque les délégations ne sont pas parvenues à un consensus sur le commencement d'un travail de négociation. Si nous ne commençons pas à négocier, nous ne considérons pas que des documents prévoyant un calendrier de réunions ou portant création d'organes subsidiaires, de groupes de travail et de comités spéciaux puissent constituer un programme de travail. Notre position est tout à fait claire et elle n'a pas évolué, et j'espère que les autres délégations nous appuieront.

S'agissant du point soulevé par mon estimé collègue M. Gabriëlse, Ambassadeur des Pays-Bas, à propos du paragraphe 6 du dispositif du premier document et plus spécifiquement de la nécessité de supprimer le membre de phrase « par consensus », j'appelle votre attention sur le paragraphe 4, qui indique que les organes subsidiaires se réunissent conformément aux articles 24 et 18 du Règlement intérieur de la Conférence, lesquels articles disposent clairement que les décisions de la Conférence et, par conséquent, celles des organes subsidiaires, sont prises par consensus. Le membre de phrase « par consensus » qui figure au paragraphe 6 est donc pleinement compatible avec le paragraphe 4 du document. C'était mon premier point.

En deuxième lieu, la délégation japonaise a demandé ce qu'il conviendrait de faire en cas de malentendu au sujet du caractère ou du statut d'un rapport d'un organe subsidiaire. Sur ce point, j'appelle votre attention sur les articles 24 et 25 du Règlement intérieur. L'article 25 dispose ce qui suit, et je vais en donner lecture en anglais :

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

« L'approbation par consensus des rapports ne doit pas être interprétée comme portant atteinte de quelque manière que ce soit à l'exigence fondamentale selon laquelle ces rapports doivent refléter fidèlement les positions de tous les participants des organes concernés. ».

*(L'orateur reprend en russe.)*

Il est tout à fait clair que, quel que soit le statut d'un rapport, ce rapport doit refléter fidèlement les positions exprimées par les États participant aux travaux des organes concernés. C'est là, de mon point de vue, la première des choses que doivent prendre en considération les Représentants des États qui ont accepté d'être les coordonnateurs des organes subsidiaires.

Je terminerai mon intervention en disant que de nombreux aspects de l'ensemble de documents dont nous sommes saisis ont fait naître beaucoup de doutes et de préoccupations pour la Fédération de Russie. Néanmoins, considérant les circonstances internes qui compliquent la situation de la Conférence et les circonstances externes qui compliquent la situation qui se dessine actuellement s'agissant de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, et conscients de la nécessité d'engager dans le cadre de la Conférence un travail de fond qui faciliterait considérablement la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribuerait grandement à son succès, nous sommes disposés à envisager la possibilité d'appuyer le consensus sur ce texte s'il se fait jour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie et je donne la parole à la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

**M<sup>me</sup> Andracia Rodríguez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation salue les efforts que vous avez déployés ces derniers jours pour explorer les possibles moyens de parvenir à des solutions consensuelles. Nous accueillons avec satisfaction l'évaluation des Présidents, qui ont estimé que la Conférence n'a pas été loin d'approuver les propositions algériennes. Mon pays a appuyé les efforts entrepris par la présidence algérienne pour parvenir à une solution consensuelle susceptible de permettre à la Conférence de surmonter progressivement l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Le Venezuela a écouté avec la plus grande attention les observations et les préoccupations légitimes des délégations qui ont fait part de leur malaise face à la situation actuelle sur le plan de la sécurité. La Conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, se doit de jouer un rôle à cet égard. Il est par conséquent impératif de commencer à négocier des instruments juridiquement contraignants sur la base des points de l'ordre du jour de la Conférence, comme l'a affirmé le Vice-Ministre des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela lorsqu'il s'est exprimé devant la réunion de haut niveau de la Conférence, la semaine dernière.

En 2019 et 2020, les délégations des États membres ont, à maintes reprises, souligné que la Conférence devait préserver son mandat de négociation. Mon pays partage cet avis et aussi celui des délégations qui ont invité les États membres à tout faire pour que la Conférence du désarmement ne prenne pas pour habitude d'engager des débats qui relèvent clairement du mandat de la Commission du désarmement à New York.

Nous ne sommes pas tout à fait convaincus que les changements apportés au titre de la proposition algérienne, tels qu'ils nous ont été communiqués hier, prennent réellement en compte les demandes exprimées par les délégations s'agissant des propositions présentées par les six Présidents de la session de 2020, particulièrement en ce qui concerne le mandat de négociation de la Conférence et la nécessité de ne pas conditionner la reprise des discussions à des questions de procédure.

Nous croyons également que la déclaration présidentielle sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence doit être accueillie avec prudence. Il est en effet possible que les efforts visant à parvenir à un consensus sur la base de ces propositions ne fassent qu'exacerber le phénomène de polarisation qui nuit aujourd'hui à la Conférence.

La République bolivarienne du Venezuela est par conséquent prête à continuer d'étudier les moyens de trouver des solutions consensuelles en 2020 et de préserver le mandat de négociation et l'ordre du jour de la Conférence ainsi que la nature de son programme de travail.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela de sa déclaration.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je remercie toutes les délégations qui ont exprimé leurs points de vue et leurs avis concernant l'ensemble de documents révisé. Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La date et l'heure de la prochaine séance plénière vous seront communiquées dès que possible. La séance est levée.

*La séance est levée à 12 h 5.*